

Connexion au site mes démarches simplifiées.fr

<https://www.demarches-simplifiees.fr>

Lien pour les pigeons :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/autorisation-de-regulation-du-pigeon-ramier_2023

Lien pour les renards, corneilles corbeaux, fouines, pies et étourneaux :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/autorisation_destruction_esod-groupe2

OU

Si vous n'avez pas encore de compte démarches simplifiées.fr, il faut vous créer un compte via le site en cliquant sur « créer un compte démarches simplifiées.fr »

The screenshot shows the top navigation bar with the French Republic logo, the site name 'demarches-simplifiees.fr', and links for 'Se connecter', 'Aide', and 'FR'. Below the navigation bar is a grey bar with 'Revenir en arrière'. The main content area is divided into two columns. The left column features the logo of the 'PRÉFÈTE DE L'OISE' and the title 'Autorisation de régulation du pigeon ramier dans les cultures agricoles'. It includes a clock icon indicating an estimated completion time of 7 minutes and a calendar icon showing a deadline of 30 June 2023. A short description of the procedure is provided. The right column is titled 'Commencer la démarche' and contains the section 'Se créer un compte avec FranceConnect'. It explains that FranceConnect is a state-proposed solution for secure and simplified online service access. It features a 'S'identifier avec FranceConnect' button, a link for 'Qu'est-ce que FranceConnect?', and a form with an 'OU' separator. Below the form are two buttons: 'Créer un compte demarches-simplifiees.fr' and 'J'ai déjà un compte'.

Il faut mettre un mail et un mot de passe. Pour la 1ere connexion, un mail de demande de confirmation vous est transmis et vous devez cliquer dessus pour confirmer votre inscription.

Une fois le compte créé, vous cliquerez à nouveau sur le lien du formulaire qui vous intéresse,
Pour les pigeons :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/autorisation-de-regulation-du-pigeon-ramier_2023

Lien pour les renards, corneilles corbeaux, fouines étourneaux :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/autorisation_destruction_esod-groupe_2

Vous suivez les demandes d'informations demandées dans le formulaire en prenant soin de bien annoter vos choix. Pour information toutes les cases munies d'un signe * sont obligatoires.

Si toutes les cases obligatoires sont bien renseignées et que votre demande correspond bien à vos besoins.

Pour le formulaire pigeon, dans l'onglet « nombre de tireurs », vous pouvez ajouter des tireurs en cliquant sur « ajouter un élément pour autre tireur »

Pour le formulaire Groupe 2 vous devez cocher toutes les cases « oui » ou « non » en fonction des espèces souhaitées.

Contact en cas de problème : 0364581661 ou ddt-seef-cf@oise.gouv.fr